

M. Jacques DELORS (Président de la Commission des Communautés européennes) : Chancelier, Excellences, Mesdames, Messieurs, le Président Andreotti vient, en tant que Président du Conseil européen, de souligner la portée historique du processus engagé au sein de la CSCE. Il a démontré comment ce processus avait largement contribué à la détente entre l'Est et l'Ouest, comme à la promotion des droits de l'homme. Désormais l'espoir est là, l'espoir de créer un vaste espace d'échange et de coopération au service de la paix et d'un ordre économique mondial plus juste et plus efficace.

La Communauté, pour sa part, se sent profondément impliquée dans cette aventure exaltante et pleine de promesses. Elle l'a fait et le fera, forte de sa propre expérience qui a conduit douze nations à vivre ensemble de manière de plus en plus étroite et à développer des actions communes. Si je fais allusion à cette expérience, c'est parce qu'elle se place sous les auspices du Droit et donc de règles communes volontairement acceptées par tous. C'est aussi parce que les douze pays Membres ont pu évaluer les résultats positifs, à tous égards, de ces actions communes, tant dans le champ de la politique extérieure que dans les domaines économique, monétaire et social.

Portée par les avancées déjà réalisées, la Communauté s'est fixé de nouvelles frontières devant la conduire à une plus grande intégration de ses politiques internes et à une plus grande efficacité de son action externe.

Mais je considère ces développements de la Communauté européenne comme inséparables des perspectives ouvertes par la CSCE et comme intéressant tous les pays participants à cette Conférence, et ce sans exception. Et je considère aussi ces développements comme utiles pour l'organisation de ce que l'on appelle désormais la grande Europe, après que furent mis à bas les murs visibles ou invisibles qui coupaient cette Europe en deux.

C'est dans cet esprit que nous entendons servir la cause commune.

Ainsi, est-ce dans le cadre de la Communauté européenne et avec le soutien actif de celle-ci que s'est accomplie, pour notre bonheur à tous, l'unification de l'Allemagne.

Simultanément, la Communauté a conclu avec les pays d'Europe centrale et orientale une série d'accords de commerce et de coopération, auxquels succéderont bientôt des accords d'un nouveau type - appelés les "accords européens" - pour bien montrer leur contribution à l'architecture de la grande Europe. Ces accords instaureront un dialogue politique régulier, en même temps qu'ils contribueront à favoriser, dans ces pays, le succès de la transition vers une économie moderne, efficiente et bien insérée dans les courants de l'économie mondiale.

Par ailleurs, tout en poursuivant sa tâche de coordination des actions d'aide et d'assistance que mènent vingt-quatre pays industrialisés au service des pays de l'Europe de l'est et du centre, la Commission européenne se prépare, depuis plusieurs mois, à proposer, dans le même esprit, une coopération-assistance avec l'Union soviétique, dans le processus que celle-ci a engagé vers une économie de marché et une société démocratique pluraliste et décentralisée.

De même, la Communauté veut-elle resserrer le lien qui l'unit aux pays de l'Association européenne de libre échange par l'établissement d'un Espace Economique Européen qui diffusera à dix-neuf pays les bénéfices d'un vaste espace économique sans frontières.

Dans ce réseau d'échange et de coopération, la Communauté n'entend négliger aucun partenaire. C'est ainsi qu'elle a tissé depuis longtemps des accords d'association avec la Turquie, Chypre et Malte et peut-être demain la République de Saint-Marin. De même, et dépassant le cadre de cette Conférence, la Communauté se préoccupe de renforcer les liens déjà noués avec les pays du pourtour de la Méditerranée.

Je suis persuadé que cette sorte de toile que tisse la Communauté avec ses différents partenaires sert les objectifs généraux de la CSCE et contribuera à ses succès futurs. Elle s'inscrit d'ailleurs dans la perspective tracée par le Président de la République Française, M. François Mitterrand, d'une Confédération européenne.

Aujourd'hui donc, la force des idées contenues dans le processus d'Helsinki, comme la naissance de la Communauté européenne, dépassent notre continent. Elle nous oblige, en retour, à être nous-mêmes plus cohérents et plus unis.

Mais nous devons aussi, me semble-t-il, envisager une autre approche, parallèle à ces accords bilatéraux. Elle consisterait à jeter les bases concrètes d'une coopération dans un domaine précis d'activité. C'est ainsi que le Premier ministre des Pays-Bas, M. Ruud Lubbers, a eu le mérite de présenter une proposition offrant de grandes potentialités dans un domaine vital pour tous nos pays, celui de l'énergie.

En effet, l'objectif central de la politique énergétique est d'assurer la sécurité d'approvisionnement dans des conditions qui permettent d'accroître la compétitivité de l'économie et le bien-être de nos citoyens, tout en créant une situation stable et avantageuse pour les producteurs d'énergie.

Une charte ou une convention, peu importe le mot, une Charte ou une Convention européenne de l'énergie pourrait créer un climat de confiance propice à l'utilisation optimale des ressources et à leur acheminement vers les lieux de consommation, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Elle contribuerait, me semble-t-il, à une diversification des sources d'approvisionnement et, on peut l'espérer, à une réduction des tensions et déséquilibres dans la communauté internationale liés au pétrole. Enfin ce projet prendrait totalement, mais raisonnablement, en charge la dimension de l'environnement.

La Commission européenne soutient donc l'initiative néerlandaise consistant à inviter tous les pays européens à une Conférence en vue de l'élaboration d'une telle Charte ou d'une Convention. L'objectif n'est pas d'instaurer un mécanisme lourd et bureaucratique, non. Il est seulement d'établir un recueil précis des principes et des règles du jeu que les pays appliqueront entre eux et vis-à-vis du reste du monde.

Cette Charte constituerait le cadre dans lequel seraient discutées, puis décidées, des modalités concrètes de coopération, lesquelles feraient l'objet de protocoles adaptés à chaque problème à traiter.

M. Delors

Monsieur le Président, Excellences, l'Histoire, notre Histoire, est faite de grands desseins - et le processus d'Helsinki en est un - mais aussi d'actions pragmatiques, concrètes, permettant de traduire d'une manière positive nos interdépendances de fait, nos solidarités et notre volonté de les transcender pour le mieux-être de tous.

Je vous remercie.